



Commune de Houyet

Rue Saint-Roch, 15  
5560 HOUYET

[www.houyet.be](http://www.houyet.be)

**DEMANDE D'AGREATION/DE RENOUELEMENT  
D'AGREATION POUR UN ENDROIT DE CAMP DE  
VACANCES DANS UN BATIMENT/UNE PARTIE DE  
BATIMENT OU SUR UN TERRAIN**

1

Nom et prénom du propriétaire : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Adresse e-mail : .....

⇒ **POUR UN BATIMENT/UNE PARTIE DE BATIMENT**

Adresse du lieu :

.....

.....

Coordonnées GPS : .....

L'endroit peut-il accueillir des tentes pour l'hébergement : OUI – NON

Capacité maximale d'accueil du bâtiment : .....

Capacité maximale d'accueil, tentes compris : .....

Localisation de l'emplacement prévu pour le ramassage des immondices :

.....

⇒ **POUR UN TERRAIN**

Adresse du lieu et superficie du terrain :

.....

.....

Coordonnées GPS : .....

Capacité maximale d'accueil : .....

Localisation de l'emplacement prévu pour le ramassage des immondices :

.....

Localisation de la prise d'eau potable :

.....

<sup>1</sup> une demande par bâtiment/partie de bâtiment/terrain

Je m'engage à respecter les obligations suivantes (Règlement de police visant à la sécurité et à la tranquillité publique lors de l'établissement de camps de vacances approuvé par le Conseil communal) :

1. Obtenir une agréation du Collège Communal pour chaque bâtiment/partie de bâtiment/terrain mis à disposition des mouvements de jeunesse.
2. Communiquer à l'Administration communale - Service sécurité – Rue Saint Roch, 15 à 5560 Houyet OU par email à [administration.communale@houyet.be](mailto:administration.communale@houyet.be) la liste de mes locations (document en annexe) pour le 1<sup>er</sup> juin au plus tard.
3. Souscrire, avant le début du camp et pour toute sa durée, une assurance en responsabilité civile pour le(s) bâtiment(s) / partie de bâtiment(s) et ou terrain(s) mis à disposition des mouvements de jeunesse.
4. Conclure, avec une personne majeure, un contrat de location avant le début du camp.
5. Remettre un règlement d'ordre en intérieur au locataire au moment de la signature.
6. Prévoir une prise d'eau potable. Dans le cas d'un bâtiment / d'une partie de bâtiment, prévoir des équipements sanitaires pour une hygiène confortable.
7. Veillez à ce que l'enlèvement des déchets et l'évacuation des eaux usées se fassent de manière à prévenir toute pollution de l'environnement et selon les réglementations en vigueur. Indiquer au locataire un point de collecte existant pour le dépôt des sacs poubelles.
8. Veiller à ce que, en cas d'urgence, les véhicules des services de secours puissent accéder sans encombre au bâtiment/terrain.

**A joindre en annexe :**

- Un plan cadastral localisant précisément le lieu du camp et mentionnant sa superficie.
- Une attestation sécurité-incendie et l'attestation de conformité des installations électriques/gaz.
- Une copie du ROI fourni aux responsables du camp ainsi qu'une copie du contrat de bail.

o Je marque mon accord pour que mes coordonnées soient reprises sur le site web de la commune

o J'autorise l'Administration communale à renseigner mes coordonnées dans le cadre de demande de location du bien repris ci-dessus.

Date et Signature du propriétaire, précédées de la mention « Lu et approuvé » :

**LE COLLEGE COMMUNAL SE RESERVE LE DROIT DE NE PAS OCTROYER L'AGREATION/LE RENOUELEMENT D'AGREATION S'IL ESTIME QUE LE LIEU NE GARANTIT PAS LA SECURITE DES USAGERS.**

Le présent formulaire et ses annexes sont à retourner pour le 15 septembre de l'année précédant la saison de location à l'Administration Communale – Service sécurité – Rue Saint Roch, 15 à 5560 Houyet OU par e-mail à [administration.communale@houyet.be](mailto:administration.communale@houyet.be)